

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Direction générale  
des collectivités locales*

Sous-direction des élus locaux  
et de la fonction publique territoriale

Bureau des élus locaux, du recrutement  
et de la formation des personnels territoriaux

## **Circulaire du 30 janvier 2009 relative au recensement des concours et examens organisés en 2008 par les collectivités non affiliées à un centre interdépartemental de gestion**

NOR : INTB0900023C

*Référence* : circulaire NOR/INT/B/08/00119/C du 17 juin 2008 relative au recensement des concours et examens organisés en 2007 par les collectivités non affiliées à un centre interdépartemental de gestion.

*Pièces jointes* : 4.

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Messieurs les préfets des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.*

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, les centres de gestion et les collectivités non affiliées sont compétents pour organiser certains concours et examens professionnels pour l'accès aux cadres d'emplois et aux grades de la fonction publique territoriale.

Il s'agit de l'ensemble des concours et examens de catégorie C et de certains concours et examens de catégories A et B concernant les quinze cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière médico-sociale qui ont été transférés du Centre national de la fonction publique territoriale aux centres de gestion et aux collectivités non affiliées.

Afin de disposer à l'échelon national d'une connaissance de l'ensemble des concours et examens professionnels territoriaux organisés par les centres de gestion et les collectivités non affiliées, il est procédé à leur recensement.

En cas de convention entre centres de gestion et collectivités non affiliées, seul le centre de gestion organisateur devra répondre à la demande de renseignements en indiquant, par ailleurs toutes les parties prenantes à la convention (autres centres de gestion, collectivités non affiliées).

Comme pour les années précédentes, les concours et examens recensés sont ceux pour lesquels le début des épreuves d'admission pour les concours et le début des épreuves pour les examens professionnels sont intervenus en 2008.

Ainsi, un concours ou examen professionnel dont l'arrêté d'ouverture a été publié en 2007 mais dont les épreuves d'admission ont débuté en 2008, sera pris en compte dans le recensement. En revanche, un concours ou examen professionnel dont l'arrêté d'ouverture est intervenu en 2008 avec des épreuves d'admission débutant en 2009, ne figurera pas dans le recensement au titre de l'année 2008.

Les tableaux joints en annexe précisent la nature des informations que je vous demande de bien vouloir recueillir auprès du centre de gestion et de chaque collectivité non affiliée du ressort de votre département.

Je vous rappelle que vous devez renseigner les tableaux « concours » et « examens professionnels » organisés par les collectivités non affiliées en ayant soin, le cas échéant, de globaliser les informations que vous aurez obtenues afin de n'établir qu'un tableau pour les « concours » et un tableau pour les « examens professionnels » par type de collectivité notamment pour les communes et les EPCI. Dans l'hypothèse où aucun concours ou examen professionnel n'a été organisé au cours de l'année, vous porterez la mention « NÉANT » sur un seul tableau « concours » ou « examens professionnels » en mentionnant toutefois la liste des collectivités non affiliées.

Les tableaux étant réalisés sous format Excel, je vous demande instamment de ne pas les modifier afin d'en faciliter la globalisation nationale. Les tableaux non conformes à ceux qui vous sont fournis vous seront retournés afin que vous les mettiez en conformité.

Par ailleurs, tous les tableaux devront être renseignés et comporter, le cas échéant, la mention « NÉANT » qui devra figurer à côté de l'indication de la collectivité, ceci afin de laisser libres les cellules des tableaux en vue de la globalisation.

Afin d'améliorer les délais de mise en œuvre de ce dispositif, les tableaux joints vous sont, parallèlement à cet envoi, transmis par messagerie sous format Excel 5.

Je vous remercie de bien vouloir les renseigner et de me les retourner avant le 28 février 2009 par le biais de la messagerie du ministère de l'intérieur à l'adresse e-mail suivante : [sdelfpt-fp1.dgcl@interieur.gouv.fr](mailto:sdelfpt-fp1.dgcl@interieur.gouv.fr).

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjoint au directeur général  
des collectivités locales,*  
B. DELSOL

Préfecture de : .....

**CONCOURS ORGANISÉS EN 2008 PAR LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES**

**Observations : Dans la rubrique « nombre de concours organisés », seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les dates du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2008**

Collectivité : .....

**CONCOURS DE CATÉGORIES A ET B**

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT DES ÉPREUVES	NOMBRE DE CONCOURS ORGANISÉS	POSTES			INSCRITS			LAURÉATS						
			Externe	Interne	3 <sup>e</sup> concours	Total	Externe	Interne	3 <sup>e</sup> concours	Total					
											Externe	Interne	3 <sup>e</sup> concours	Externe	Interne
Médecins .....					0										0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens.....					0										0
Sages-femmes.....					0										0
Puéricultrices, cadres de santé .....					0										0
Psychologues.....					0										0
Cadres de santé, infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques .....					0										0
Assistants socio-éducatifs.					0										0
Puéricultrices.....					0										0
Infirmiers .....					0										0
Assistants médico-techniques.....					0										0
Educateurs de jeunes enfants.....					0										0
Rééducateurs.....					0										0
Moniteurs-éducateurs .....					0										0
TOTAL.....		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Préfecture de : .....

## CONCOURS ORGANISÉS EN 2008 PAR LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES

Observations : Dans la rubrique « nombre de concours organisés », seuls doivent être comptabilisés les concours dont la ou les dates du début des épreuves d'admission sont intervenues en 2008

Collectivité : .....

## CONCOURS DE CATÉGORIE C

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT DES ÉPREUVES	NOMBRE DE CONCOURS ORGANISÉS	POSTES			INSCRITS			LAURÉATS			
			Externe	Interne	3 <sup>e</sup> concours	Total	Externe	Interne	3 <sup>e</sup> concours	Total		
											Externe	Interne
Agent technique .....					0							0
Agent technique qualifié .....					0							0
Agents de maîtrise .....					0							0
Agents techniques des étab. d'enseignement .....					0							0
Agents de maîtrise des étab. d'enseignement .....					0							0
Adjointes techniques 1 <sup>er</sup> cl. ....					0							0
Adjointe technique des étab. d'enseignement 1 <sup>er</sup> cl. ....					0							0
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl. des étab. d'enseignement ..					0							0
Adjointes administratifs 1 <sup>er</sup> cl. ..					0							0
Adjointes du patrimoine 1 <sup>er</sup> cl. .					0							0
Opérateurs des activités physiques et sportives .....					0							0
Adjointes d'animation 1 <sup>er</sup> cl. ....					0							0
Auxiliaires de puériculture ....					0							0
Auxiliaires de soins .....					0							0
Agents spécialisés des écoles maternelles .....					0							0
Agents sociaux 1 <sup>er</sup> cl. ....					0							0
Gardes champêtres .....					0							0
Agents de police municipale .					0							0
Gardiens d'immeuble .....					0							0
TOTAL .....		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Préfecture de : .....

**EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2008 PAR LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES**

**Observations : Dans la rubrique « nombre d'examens professionnels organisés », seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les dates du début des épreuves sont intervenues en 2008**

Collectivité : .....

**EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIES A ET B**

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT DES ÉPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS professionnels organisés	INSCRITS	LAURÉATS
Puéricultrices cadres supérieures de santé .....				
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens de classe exceptionnelle .....				
Educateurs chefs de jeunes enfants .....				
<b>TOTAL</b> .....		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Préfecture de : .....

**EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS EN 2008 PAR LES COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES****Observations : Dans la rubrique « nombre d'examens professionnels organisés », seuls doivent être comptabilisés les examens professionnels dont la ou les dates du début des épreuves sont intervenues en 2008**

Collectivité : .....

**EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATÉGORIE C**

CADRES D'EMPLOIS	DATE DU DÉBUT DES ÉPREUVES	NOMBRE D'EXAMENS professionnels organisés	INSCRITS	LAURÉATS
Adjoint technique 1 <sup>re</sup> cl (art. 11 – décret n° 2006-1691) .....				
Adjoints techniques 1 <sup>re</sup> cl (art. 26 – décret n° 2006-1691) .....				
Adjoint technique des étab. d'enseignement 1 <sup>re</sup> cl .....				
Agents de maîtrise .....				
Adjoint administratif 1 <sup>re</sup> cl (art. 10 – décret n° 2006-1690) .....				
Adjoint administratif 1 <sup>re</sup> cl (art. 24 – décret n° 2006-1690) .....				
Adjoint animation 1 <sup>re</sup> cl (art. 10 – décret n° 2006-1693) .....				
Adjoint animation 1 <sup>re</sup> cl (art. 21 – décret n° 2006-1693) .....				
Adjoint patrimoine 1 <sup>re</sup> cl (art. 10 – décret n° 2006-1692) .....				
Adjoint patrimoine 1 <sup>re</sup> cl (art. 21 – décret n° 2006-1692) .....				
Agents sociaux 1 <sup>re</sup> cl (art. 8 – décret n° 92-849) .....				
Agents sociaux 1 <sup>re</sup> cl (art. 15 – décret n° 92-849) .....				
<b>TOTAL</b> .....		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>